

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2023**

Date de convocation : vendredi 8 décembre 2023

Délibération n° CC_2023_226
Nomenclature : 7.1.4

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 35

Votants : 47

Pouvoirs :

Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU à M.
Pierre-Henri JALLAIS, M. Jean-Michel ROUGER
à M. Gérard PERRIN, M. Eric BIGOT à M. David
MUSSEAU, M. Alexandre GRENOT à M. Jean-
Marc AUDOUIN, Mme Martine MIRANDE à M.
Jérôme GARDELLE, Mme Véronique CAMBON à
Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Philippe
CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN, M. Pierre
MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE,
Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON,
Mme Véronique TORCHUT à M. Ammar BERDAI,
Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric
ROUAN, Mme Françoise LIBOUREL à M.
Stéphane TAILLASSON

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Ajustements des Autorisations de
Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) Budget
Principal et des Budgets Annexes

Le 15 décembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 17h00, s'est réuni Salle Municipale de Bussac sur Charente, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Agnès POTTIER, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Pascal GILLARD, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Jean-Claude CHAUVET, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Caroline AUDOUIN, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, Mme Sylvie CHURLAUD, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, M. Thierry BARON, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Laurent DAVIET, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : Mme Agnès POTTIER

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP) sont régies par les articles L. 5211-36, L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et sont destinées à faciliter la gestion des investissements pluriannuels.

Les Autorisations de Programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limite de durée jusqu'à ce qu'il soit décidé de leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des AP.

En tenant compte de l'avancement des opérations, il est nécessaire d'ajuster les AP/CP soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement, soit au niveau de l'autorisation de programme et des crédits de paiement, s'il y a lieu.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-36, L. 2311-3, R. 2311-9, L. 1612-1,

Vu les statuts de « Saintes - Grandes Rives - L'Agglo » annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 1^{er} décembre 2023,

Budget Principal

❖ AP/CP Programme Local de l'Habitat 2017-2022 :

Par délibération n°2023-81 du 30 mars 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes a ajusté la répartition des crédits de paiement comme suit :

Autorisation de programme	CP réalisés					CP prévisionnels		
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3 372 032 €	18 000 €	199 324,18 €	258 840,19 €	220 034,68 €	586 354,35 €	1 428 000 €	657 000 €	4 478,60 €

- Au vu des prévisions de réalisation pour les années 2023 et suivantes, il convient d'augmenter temporairement l'autorisation de programme et d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

L'autorisation de programme sera recalculée lors du bilan annuel, au vu du réalisé 2023.

Autorisation de programme	CP réalisés					CP prévisionnels		
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3 713 841 €	18 000 €	199 324,18 €	258 840,19 €	220 034,68 €	586 354,35 €	1 428 000 €	998 809 €	4 478 €

❖ AP/CP Développement des énergies renouvelables :

Par délibération n°2023-81 du 30 mars 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes a ventilé la répartition des crédits de paiement comme suit :

Autorisation de programme	CP réalisés		CP prévisionnels			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 000 000 €	0 €	0 €	250 000 €	200 000 €	200 000 €	350 000 €

- Au vu des prévisions de réalisation pour les années 2023 et suivantes, il convient de maintenir la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de programme	CP réalisés		CP prévisionnels			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 000 000 €	0 €	0 €	250 000 €	200 000 €	200 000 €	350 000 €

❖ AP/CP « PLUi » :

Par délibération n°2023-81 du 30 mars 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes a décidé d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

Autorisation de programme	CP réalisés		CP prévisionnels		
	202	2022	2023	2024	2025
990 000 €	224,38 €	3 254.20 €	263 796 €	226 875 €	495 850.42 €

- Au vu des prévisions de réalisation pour les années 2023 et suivantes, il convient d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de programme	CP réalisés		CP prévisionnels		
	2021	2022	2023	2024	2025
990 000 €	224,38 €	3 254.20 €	263 796 €	188 476 €	534 249.42 €

Budget Annexe ZAC Centre Atlantique

❖ AP/CP « ZAC Centre Atlantique » :

Par délibération n°2023-81 du 30 mars 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes a ajusté la répartition des crédits de paiement comme suit :

Autorisation de programme	Réalizations cumulées au 31/12/2019	CP réalisés			CP prévisionnels	
		2020	2021	2022	2023	2024
12 646 292,40 €	7 387 525.17 €	582 062.93 €	47 192.89 €	140 011.50 €	1 888 644 €	2 600 855.91 €

- Au vu des prévisions de réalisation pour les années 2023 et suivantes, il convient de prolonger et d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de programme	Réalizations cumulées au 31/12/2020	CP réalisés		CP prévisionnels		
		2021	2022	2023	2024	2025
12 646 292,40 €	7 969 588.10 €	47 192,89 €	140 011.50 €	1 888 644 €	1 494 327 €	1 106 528.91 €

Budget Annexe ZAC des Charriers Sud

❖ AP/CP « ZAC des Charriers Sud » :

Par délibération n°2023-81 du 30 mars 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes a ajusté la répartition des crédits de paiement comme suit :

Autorisation de programme	CP réalisés			CP prévisionnels			
	Réalisations cumulées au 31/12/2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
15 993 749,84 €	210 682,55 €	703,27 €	4 200 €	1 266 508 €	1 487 469,86 €	9 372 443,45 €	3 651 742,71 €

➤ Au vu des prévisions de réalisation pour les années 2023 et suivantes, il convient d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de programme	CP réalisés			CP prévisionnels			
	Réalisations cumulées au 31/12/2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
15 993 749,84 €	210 682,55 €	703,27 €	4 200 €	1 266 508 €	1 358 100 €	9 372 443,45 €	3 781 112,57 €

Budget Annexe ZA La Sauzaie

❖ AP/CP « ZA La Sauzaie » :

Par délibération n°2023-81 du 30 mars 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes a ajusté les crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de programme	CP réalisés			CP prévisionnels	
	Réalisations cumulées au 31/12/2019	2020	2021	2022	2023
737 043,78 €	218 137,91€	341 063,58 €	144 217,04 €	1 270,85 € €	32 354,40 €

➤ Au vu des prévisions de réalisation pour les années 2023 et suivante, il convient d'augmenter la durée, le montant de l'autorisation de programme et d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de programme	CP réalisés				CP prévisionnels	
	Réalisations cumulées au 31/12/2019	2020	2021	2022	2023	2024
738 689,38 €	218 137,91€	341 063,58 €	144 217,04 €	1 270,85 €	12 000 €	22 000 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'ensemble des modifications d'autorisations de programme et des crédits de paiement tels que décrits ci-dessus.
- de prévoir l'inscription aux budgets primitifs 2024 des crédits de paiements correspondants, tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus.

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant délégué en charge des Finances à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement 2024 approuvés dans les autorisations de programme et d'engagement et crédits de paiement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 45 Voix pour
- 0 Voix contre
- 2 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Mme Agnès POTTIER

Le Président,

Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application www.telerecours.fr citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.